

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case néant ci-contre :

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

D É T E R M I N A T I O N	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	
		35	Plus-values à court terme 16				CB	
		36	Divers à réintégrer 17				CC	
		37	Bénéfice Sté civile de moyens 18				CD	
		38	TOTAL (lignes 34 à 37)				CE	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF	
		40	Frais d'établissement 19				CG	
		41	Dotation aux amortissements 20				CH	
		42	Moins-values à court terme				CK	
	D U	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité »	AX	CL
dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »				AW	dont abondement sur l'épargne salariale	CT		
dont exonération « jeunes entreprises innovantes »				CU	dont abattement sur le bénéfice « jeune artistes »	CO		
dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »				CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Sté civile de moyens 18				CM	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR		

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ	
6	Contribution économique territoriale 23	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU	

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12
(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

8 Montant des crédits ou réduction d'impôt 22								
Crédit d'impôt « Formation du chef d'entreprise »	AH		Crédit d'impôt « Investissement en Corse »	AI		Crédit d'impôt Famille	AJ	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	AK		Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	AL		Crédit d'impôt « Métiers d'art »	AM	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	AN		Réduction d'impôt « Dépenses mécénat »	AO		Autres réductions ou Crédits d'impôts	AP	

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

D É T E R M I N A T I O N	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)				CA	
		35	Plus-values à court terme ¹⁶				CB	
		36	Divers à réintégrer ¹⁷				CC	
		37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸				CD	
		38	TOTAL (lignes 34 à 37)				CE	
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)				CF	
		40	Frais d'établissement ¹⁹				CG	
		41	Dotation aux amortissements ²⁰				CH	
		42	Moins-values à court terme				CK	
	D U	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité »	AX	CL
dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »				AW	dont abondement sur l'épargne salariale	CT		
dont exonération « jeunes entreprises innovantes »				CU	dont abattement sur le bénéfice « jeune artistes »	CO		
dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »				CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Sté civile de moyens ¹⁸				CM	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN		
	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)				CP		
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)				CR		

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ	
6	Contribution économique territoriale ²³	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU	

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹²
(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques								
Total ^A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total ^B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

8 Montant des crédits ou réduction d'impôt ²²								
Crédit d'impôt « Formation du chef d'entreprise »	AH		Crédit d'impôt « Investissement en Corse »	AI		Crédit d'impôt Famille	AJ	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	AK		Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	AL		Crédit d'impôt « Métiers d'art »	AM	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	AN		Réduction d'impôt « Dépenses mécénat »	AO		Autres réductions ou Crédits d'impôts	AP	